**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 67 (1953)

**Artikel:** Les armoiries de l'Alsace

**Autor:** Martin, Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-746085

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Les armoiries de l'Alsace

par Paul Martin

Les armes de l'Alsace ont été, au cours des siècles, l'objet de nombreuses interprétations dans le domaine de l'art héraldique et des arts appliqués. Pourtant les documents officiels et indiscutables n'ont souvent pas été respectés et leur application et interprétation héraldiques ont donné lieu à des créations erronées ou inexactes, répétées jusqu'à l'époque la plus récente.

Qu'était l'Alsace et comment se formèrent ses armes à travers les siècles ? — C'est à ces questions précises que nous tâcherons de répondre.

Les frontières géographiques des territoires formant l'Alsace sont délimitées au nord par les rivières de la Queich et de la Lauter, vers le sud, par les derniers contreforts du Jura, tandis que vers l'est le Rhin, et vers l'ouest la chaîne des Vosges, bordent ses régions riantes et fertiles.

Dès l'époque franque de son histoire, un Duc fut placé à la tête du territoire et ce duché fut divisé, peut-être déjà au début du IXe siècle, en deux comtés nettement séparés : la Haute-Alsace (Sundgau) et la Basse-Alsace (le Nordgau). La limite entre ces deux comtés suit de tout temps le cours de la rivière Eckenbach et d'un fossé dit « Landgraben » au sud de Sélestat. Toute l'Alsace se divisait en plusieurs territoires, dont une partie était terre d'Empire, l'autre composée de seigneuries indépendantes. En plus, les territoires d'Empire qui devaient former les deux Landgraviats, relevaient immédiatement du Saint-Empire germanique.

L'Alsace fut intégrée au royaume germanique par le traité de Mersen en 870 et réunie dès 925 au duché de Souabe, sans perdre pourtant son importance et sa situation particulières.

Il n'existait point de blason particulier pour le duché d'Alsace en tant que partie intégrante du duché de Souabe, mais à sa place devait servir le vieux blason de ce duché, l'écu *d'or au trois lions passant de sable*. La chute de la maison des Hohenstaufen en 1268 provoqua la fin du duché d'Alsace, tandis que les deux landgraviats de la Haute- et de la Basse-Alsace continuèrent leur existence propre.

## I. Le Landgraviat de la Haute-Alsace.

C'est aux environs de 1120-1130 que le landgraviat de la Haute-Alsace devint propriété de la Maison des Habsbourg et c'est à cette époque que le terme de « Landgrafschaft » devint d'un usage courant pour désigner pouvoir et territoire. Albert le Riche, mort en 1199, fut le premier comte de Habsbourg à porter le titre « Landgravius Alsatiae » [1]) tout court, titre par lequel furent plus tard définitivement désignés les landgraves de la Haute- comme de la Basse-Alsace. Ce titre comportait divers droits seigneuriaux tels que les régales, la juridiction, l'administration financière et militaire. A la fin du XVe siècle on désignait couramment par

[1]) Daniel Schoepflin, *Alsatia Illustrata*, traduction L. W. Ravenès, *L'Alsace illustrée*, Mulhouse 1849-51, V. p. 439.

le terme de « Landgrafschaft » tout l'ensemble de la propriété territoriale en Alsace. Elle devait rester entre les mains de la maison de Habsbourg jusqu'au traité de Westphalie en 1648.

Deux sceaux appartenant à Albert le Riche de Habsbourg en tant que landgrave d'Alsace, datant de 1186 [2]), représentent sur l'écu porté par le cavalier, le

Fig. 32. Revers du grand sceau de Frédéric V.

*lion rampant* des Habsbourg qu'ils devaient conserver dans leurs armes de Landgraves jusqu'au début du XV^e siècle.

En 1282 le roi Rodolphe de Habsbourg donnait en fief à ses deux fils Albert et Rodolphe, les duchés d'Autriche et de Styrie, enlevés en 1276 à Ottokar de Bohême et assura de ce fait à la maison de Habsbourg une importante propriété territoriale. C'est depuis cette époque que nous voyons apparaître sur les sceaux des ducs d'Autriche de la maison de Habsbourg, le titre « Lantgravius Alsacie ». Les armes du landgraviat en Alsace sont représentées pour la première fois dans le sceau (équestre) du duc Ernest le Riche d'Autriche de 1418 [3]) où elles figurent

[2]) *op. cit.* p. 467.

[3]) Karl von Sava, *Die Siegel der Oesterreichischen Regenten*, Mitteilungen der K.K. Centralkommission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale. Wien 1868. XIII, p. 184 et fig. 62.

en même temps que les écus des autres seigneuries et territoires de la maison d'Autriche-Habsbourg. L'écu porte *la bande accompagnée de chaque côté de trois couronnes*. Deux autres sceaux d'Albert II, duc d'Autriche de 1420 et de 1424, montrent la même disposition [4]). Les couleurs de cet écu sont celles des armes de Habsbourg, *de gueules et d'or* mais interverties, de façon à représenter les meubles d'or sur fond de gueules. Le blason du landgraviat de la Haute-Alsace a d'ailleurs une ressemblance frappante avec les armes du comté de Kybourg (en Suisse) qui porte *de gueules à la bande d'or accompagnée de deux lions rampants du même* [5]).

Les armes pleines du landgraviat de la Haute-Alsace avec heaume et cimier apparaissent pour la première fois en 1438 au revers du grand sceau ducal (Münzsiegel) de Frédéric V d'Autriche. A sénestre de l'effigie harnachée du duc apparaissent, dans un encadrement gothique, les armes du landgraviat. Le magnifique cimier reprend les meubles de l'écu : la *bande* se transforme en *baguette* accompagnée de chaque côté de trois couronnes (fig. 32) [6]. Les mêmes dispositions et les armes pleines se retrouvent au revers du sceau de Frédéric (römisches Königsiegel) de 1442 à côté de l'aigle romaine et royale, ainsi que sur le sceau de l'empereur Frédéric (Majestätssiegel) à dextre de l'aigle bicéphale [7]) tandis que le sceau royal de 1442 et le sceau de l'archiduché d'Autriche de 1459 ne reproduisaient que l'écu seul, mais alors en première place des diverses armes territoriales [8]). L'écu simple du landgraviat apparaît également sur les monnaies de l'archiduc Sigismond en 1484 et 1486, qui régnait depuis 1439 en Alsace et en Autriche [9]).

Une des meilleures interprétations de ces armes que nous connaissions, se trouve dans l'armorial célèbre de Conrad Grünenberg de 1483, représenté parmi les armes des quatre landgraves du Saint-Empire Romain sous la désignation « Der landgraff von Elsass [10]). Les six couronnes d'or conservent dans le champ de gueules, la même disposition que sur les sceaux décrits. L'artiste s'est habilement servi de la couronne centrale de la rangée inférieure du cimier pour coiffer les *lambrequins gueules et or* du heaume. Tandis que pour cette interprétation les couronnes sont fixées à une *baguette*, le cimier des mêmes armes de la Haute-Alsace contenues dans les armes pleines de l'Archiduc d'Autriche est représenté par un vol *de gueules* qui reproduit les mêmes meubles [11]).

Le grand « Armorial équestre de la Toison d'or » datant du milieu du XV^e^ siècle, nous apporte une interprétation quelque peu différente (fig. 33) [12]. L'écu de gueules, désigné par « Comte Elzaes », contenu dans une suite de blasons allemands, particulièrement autrichiens, nous montre la *bande d'argent* au lieu d'or et les six couronnes d'or se trouvent placées dans l'axe même de l'écu. Cette disposition apparaît également au revers du sceau archiducal (Münzsiegel) décrit de 1459.

Les trois couronnes inférieures du blason sont représentées pour la première

---

[4]) Otto Posse, *Die Siegel der deutschen Kaiser und Könige*. Dresden 1910. II, planche 19, 1 et K. v. Sava *op. cit.* p. 188 et fig. 75.

[5]) Après extinction des comtes de Kybourg en 1264, leurs propriétés échurent avec le landgraviat du Thurgau à Rodolphe de Habsbourg, donc à l'Autriche, qui continuait à porter titre et blason des comtes de Kybourg.

[6]) O. Posse *op. cit.* pl. 21 et p. 11 et K. v. Sava *op. cit.* XVI 1871 p. 18 et fig. 2.

[7]) O. Posse *op. cit.* pl. 23 et p. 11, pl. 25 et p. 12. K. v. Sava *op. cit.* p. 20, fig. 4, p. 21 et fig. 5, p. 23, fig. 7. Le cimier des armes reproduites par D. Schoepflin, *op. cit.* IV. pl. I, II, n'est qu'une interprétation mal comprise du blason contenu dans le sceau en question.

[8]) O. Posse *op. cit.* pl. 24, fig. 5 et p. 12 ; K. v. Sava, *op. cit.* XV, 1871, p. 28 fig. 14. Le titre ducal pour l'Autriche avait été remplacé dès 1453 par celui d'Archiduc.

[9]) A. Engel et E. Lehr, *Numismatique d'Alsace*, Paris, 1887 p. 15.

[10]) Stillfried-Alcantara und Ad. O. Hildebrandt, *Des Konrad Grünenberg Wappenbuch* in Farbendruck herausgeg. Frankfurt a.M., sans date, pl. IX.

[11]) *ibid.*, pl. XLV.

[12]) Lorédan Larchey, *Armorial équestre de la Toison d'Or et de l'Europe au XV^e^ siècle*. Paris 1890, pl. XL et p. 108.

fois *renversées* dans un sceau secret (Engster Geheimer Rat) de Maximilien I et de l'archiduc Charles, utilisé en 1512 [13]). Schoepflin fait erreur en attribuant les couronnes *renversées* au sceau de 1418 [14]) du duc Ernest, et il n'a pas réussi à donner une explication ou interprétation satisfaisante de ces six couronnes des armes de la Haute-Alsace, quoiqu'il refute deux thèses qui ramènent l'origine des couronnes aux temps mérovingiens [15]).

Fig. 33. Armes du Comte d'Alsace (Arm. Toison d'Or).

Le chroniqueur alsacien Bernhart Hertzog représente les mêmes armes dans son « Edelsasser Chronik » de 1592, mais en faisant issir du heaume une croix de Saint-Antoine sous forme d'un T qui apparaît comme tout à fait fantaisiste [16]).

Les armes de la Haute-Alsace trouvent une place d'honneur jointe à une interprétation artistique de haute valeur, dans le fameux « Triomphe de Maximilien Ier » créé par Hans Burgkmair en 1512, sous la direction personnelle de l'Empereur [17]). Parmi les bois gravés représentant les bannières territoriales, la grande bannière du landgraviat de Haute-Alsace (fig. 34) apparaît, encadrée par les bannières du comté de Habsbourg et du Tyrol. Sous un *chef de sable* apparaît l'écu aux armes de la Haute-Alsace, timbré du heaume à cimier, tenu par une jeune fille drapée d'un surplis aux mêmes armes et portant dans sa droite l'étendard du Landgraviat. Le cimier, issant d'une couronne *fleuronnée*, est formé d'une baguette en forme de croix, portant les six couronnes.

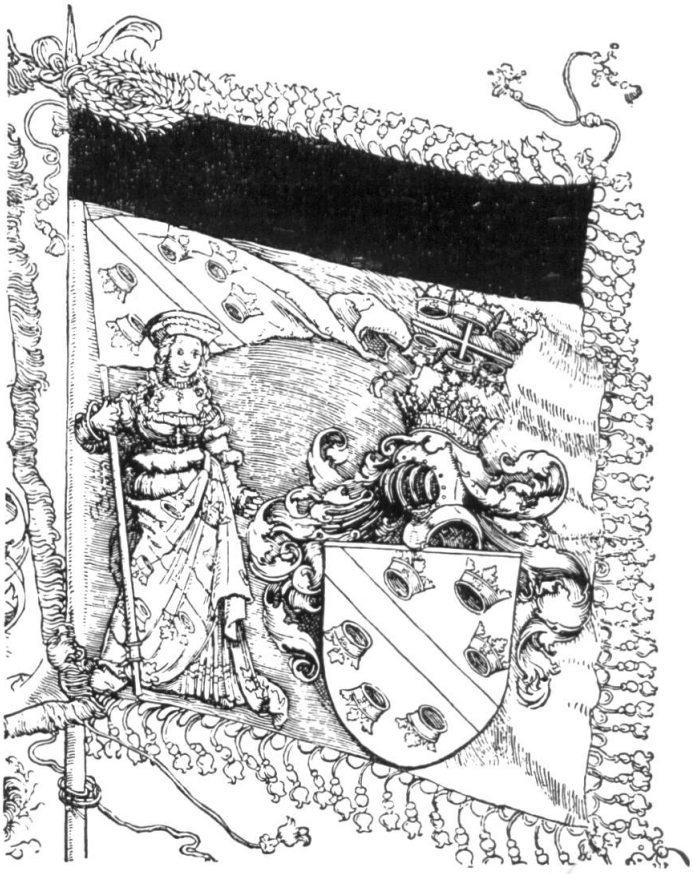
Fig. 34. Bannière du landgraviat de la Haute-Alsace d'après le *Triomphe de Maximilien Ier* de Hans Burgkmair 1512.

Une place non moins honorable est réservée au blason de la Haute-Alsace dans la fameuse « Ehrenpforte » d'Albert Durer de 1515 [18]). Parmi les 19 blasons qui illustrent l'histoire généalogique — quoique invraisemblable — des princes francs et mérovingiens et qui ramènent l'origine de l'arbre généalogique de l'Empereur jusqu'à l'époque mythologique, les armes du Landgraviat de la Haute-Alsace occupent la seconde place dans l'écu écartelé des armes de Habsbourg, Haute-Alsace, Bourgogne et Autriche. En tant que blason territorial, les mêmes armes figurent seules dans un écu parmi les territoires archiducaux de la couronne, au centre des territoires appartenant de tous temps

---

[13]) O. Posse, *op. cit.* III, pl. 5, fig. 7.

[14]) Daniel Schoepflin, *op. cit.* IV, p. 67.

[15]) Daniel Schoepflin, *op. cit.* p. 68. Les trois couronnes apparaissent sans doute comme symbole des 3 Rois Mages, très vénérés en Alsace. Cf. H. Seitz, *Sveriges tre Kronor....*, Stockholm 1950, p. 49 et suiv.

[16]) Bernhart Hertzog, *Edelsasser Chronik*, Strasbourg 1592, 3. Buch, p. 2 et Siebmacher, *Grosses u. Allgem. Wappenbuch*, Nürnberg 1919, I, 1. II, pl. 20 et p. 15.

[17]) *Kaiser Maximilians I. Triumph*, Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerh. Kaiserhauses. Wien 1883 I, pl. 59 et p. 163.

[18]) *Ehrenpforte Kaiser Maximilians I, ibid.*, 1886 IV, pl. 24.

à la maison d'Autriche [19]). Elles figurent enfin au premier quartier d'un écu timbré d'une couronne de comte et écartelé d'Autriche et de Haute-Alsace dans le tableau d'armes que le jeune héraut impérial présente au jeune empereur (deuxième gravure de la tour de droite de l'« Ehrenpforte ») [20]).

Le blason de la Haute-Alsace apparaît depuis cette époque régulièrement dans les armes pleines des archiducs d'Autriche, au milieu de celles des territoires autrichiens, le plus souvent à côté des comtés de Kybourg ou de Ferrette. Un des meilleurs exemples nous en est fourni par une gravure attribuée à l'école de Durer et représentant ces armoiries timbrées de l'ancien bonnet archiducal et entouré du grand collier de l'Ordre de la Toison d'Or [21]).

Les sceaux de l'empereur Ferdinand Ier (1503-1564) portent également dans divers exemplaires, les armes du Landgraviat de la Haute-Alsace : tout d'abord dans le sceau de l'archiduc d'Autriche en 1522, puis au revers du double sceau pour la Hongrie (époque du royaume romain) où elles figurent en bas du médaillon entourant l'aigle royale, ensuite dans le double sceau pour la Hongrie (revers) sur le dernier écu de la rangée d'armes de gauche [22]). Dans ces deux derniers sceaux, les six couronnes sont représentées *debout*. Citons encore avec une mention particulière l'émission spéciale de monnaies (« Guldentaler » et « Kreuzer ») pour l'Alsace qui portent l'écu de la Haute-Alsace *en abîme* sur les armes écartelées de Hongrie et Bohême [23]).

Le fils et successeur de l'empereur, l'archiduc Ferdinand (1535-1575) fit frapper en Alsace des monnaies landgraviales dites « Ensisheimer Taler » émis dès 1584. Ils se distinguent des émissions du Tyrol par l'écu de Haute-Alsace figurant soit *en abîme* sur les armes de l'archiduc, écartelées de Hongrie, Bohême, Castille-Léon et Autriche-Bourgogne, accompagnées des armes de Habsbourg et Ferrette avec la légende « Landgravius Alsatiae » [24]), soit seul et indépendant à côté des armes d'Autriche et de Ferrette, séparées par les fusils bourguignons du collier de la Toison d'Or [25]). Les monnaies dites « Zweikreuzermünzen » montrent les écus *accostés* de la Haute-Alsace et de Ferrette ou alors un seul écu *parti* de ces armes [26]). L'écu Haut-Rhinois se présente aussi parfois seul, timbré du chapeau archiducal autrichien. Sur toutes ces monnaies les trois couronnes inférieures du blason sont à nouveau renversées.

Les sceaux de l'archiduc Ferdinand, ainsi que ceux de Charles de Styrie (Charles II) de 1585 et de Mathias, de 1597 et 1608 contiennent tous les armes de la Haute-Alsace, dans l'ensemble des armes territoriales de l'Archiduché [27]).

Mais revenons aux monnaies frappées à Ensisheim en Alsace, qui nous donnent d'autres exemples intéressants. En 1575 le décès de l'archiduc Ferdinand priva les possessions alsaciennes de leur seigneur souverain et ce ne fut qu'en 1602 que surgirent avec Rodolphe II (1602 à 1612) de nouvelles monnaies qui occasionnèrent diverses combinaisons héraldiques de notre sujet. Ainsi le revers d'un « Doppeltaler » de l'empereur Rodolphe II, en tant que landgrave d'Alsace, fait apparaître

---

[19]) *Ehrenpforte*, *op. cit.*, pl. 31.

[20]) *ibid.*, pl. 32. — Un écu, parti des armes de la Haute-Alsace et de Habsbourg est appliqué sur la cotte d'armes or et gueules du troisième héraut dans le tableau d'honneur de la maison d'Autriche (1559) appartenant à la famille Fugger. Cf. E. v. Berchem, D. L. Galbreath und Otto Hupp, *Beiträge zur Geschichte der Heraldik*, Berlin 1939, p. 188, fig. 122.

[21]) F. Warnecke, *Heraldische Kunstblätter*, 2. Lieferung, Görlitz 1876, pl. 31.

[22]) O. Posse, *op. cit.* III, pl. 26, 27 et p. 19.

[23]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. III, 1, 2.

[24]) *ibid.*, pl. III 3, 5, 7.

[25]) *ibid.*, pl. III 9, 10.

[26]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. IV, 6, 12.

[27]) O. Posse, *op. cit.*, II, pl. 34, 35, 41.

*en cœur* les armes de la Haute-Alsace placées sur les armes de Hongrie et Bohême [28]).

Par la mort de Rodolphe II, les possessions habsbourgeoises en Alsace et avec elles le landgraviat de la Haute-Alsace échurent à l'archiduc Maximilien (1612 à 1615), grand-maître de l'Ordre des Chevaliers teutoniques. Sceaux et monnaies de ce prince relièrent la grande croix teutonique du centre de la composition aux écus des territoires autrichiens et parmi eux, celui de la Haute-Alsace [29]). Tandis que ces armes se trouvent dans le sceau inscrites dans le cercle entourant la croix, les monnaies arborent les armes archiducales accostés des écus de Haute-Alsace et de Ferrette [30]).

L'histoire des monnaies d'Alsace nous fournit par ailleurs une documentation précieuse pour l'histoire des armes territoriales de la Haute-Alsace, avant la paix de Westphalie en 1648. Dès la mort de l'empereur Matthias en 1618, les droits seigneuriaux sur les possessions de la couronne d'Autriche à l'ouest du Rhin (österreichische Vorlande) et avec elles l'Alsace, furent données en fief à l'archiduc Léopold V, évêque de Strasbourg et de Passau comme gouverneur-général, tandis que son frère, l'empereur Ferdinand, maintint en même temps ses propres droits à ces possessions. Les monnaies frappées à Ensisheim par les deux régents arborent les armes du landgraviat.

Cette situation intenable ne put durer et provoqua des mésententes qui furent aplanies par l'intervention du troisième frère, l'archiduc Charles, qui finit par régler le différend par le traité de Wiener-Neustadt en 1625. Il laissa l'Alsace à l'empereur, tandis que Léopold assurait l'administration territoriale à vie. Finalement l'empereur Ferdinand abandonna en 1630 ses droits à l'Alsace et aux autres possessions, au bénéfice de son frère Léopold. Les émissions d'Ensisheim de l'archiduc Léopold reflètent fidèlement tant par le texte que par la composition héraldique, les différentes situations seigneuriales et territoriales de cette époque [31]). Elles peuvent se résumer au point de vue héraldique en quatre groupes :

1620. Les armes de la Haute-Alsace apparaissent en cœur de l'écu composé des armes de Hongrie, Bohême, Autriche-Bourgogne, Tyrol-Habsbourg et Ferrette. A dextre les armes de l'évêché de Strasbourg, *parti* de l'évêché et du landgraviat de la Basse-Alsace (voir plus loin), à sénestre celles de l'évêché de Passau, en bas celles des abbayes de Murbach et de Lure [32]).

1621-1625. Armes du Gouverneur Général de même sans les évêchés de Strasbourg et de Passau, les abbayes de Murbach et de Lure. Il faut ranger dans cette époque la frappe d'un « plappart » qui figure un écu parti de Haute-Alsace et de Ferrette, timbré du bonnet archiducal [33]).

1626-1630. Aux armes pleines s'ajoutent Görz et Vieille-Autriche. En cœur les armes du landgraviat [34]).

1631-1632. Les armes de la Haute-Alsace en cœur sur les grandes armes avec Hongrie, Bohême, Castille et Léon, Autriche et Bourgogne, Habsbourg et Ferrette en écus latéraux [35]).

---

[28]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. V, 5.
[29]) O. Posse, *op. cit.*, pl. 47, 4.
[30]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. VII, fig. 1 à 6.
[31]) *ibid.*, p. 49.
[32]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. IX, 1 à 4.
[33]) *ibid.*, pl. IX, 7 à 9, 5, 6.
[34]) *ibid.*, pl. X, XI, 1 à 3.
[35]) *ibid.*, pl. XI, 9, 10.

Diverses monnaies, appartenant aux deux derniers groupes, portent les écus d'Autriche et de la Haute-Alsace, timbrés du bonnet archiducal, tandis que les monnaies de moindre valeur ne contiennent que l'écu seul du landgraviat.

L'archiduc Léopold mourut en 1632, laissant à son fils Ferdinand Charles toutes ses possessions en Alsace. Ce dernier ne fit plus frapper de nouvelles monnaies. L'occupation des territoires de l'Alsace par la France et la paix de Westphalie mirent définitivement fin à la monnaie d'Ensisheim. A partir de ce moment les armes territoriales du landgraviat de la Haute-Alsace ne figurèrent plus que rarement parmi les armes archiducales et impériales. Il en fut de même sur les sceaux. Le traité de Westphalie vit la suppression du titre « Landgraf im Elsass », mais il fut repris de temps à autre. Il y fut définitivement renoncé seulement en 1765 [36]).

A côté des armes décrites de la Haute-Alsace une autre conception dans la composition de l'écu fit son apparition dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Elle se rattache surtout à la désignation « Alsace » tout court. Ainsi, parmi les quatre landgraviats du livre de tournoi de la famille noble von Gemmingen figure un écu sous la désignation « Elsas » et dont la disposition des meubles et les couleurs restent inchangées, tandis que la partie supérieure de la *bande d'or* est ornée d'un *crancelin* (fig. 35) [37]). Les six couronnes sont posées dans le même sens.

Fig. 35. Armes d'Alsace (Livre de tournoi de Gemmingen).

Un autre exemple se trouve dans l'armorial édité en 1555 par l'artiste Virgil Solis qui fait figurer ces armes d'Alsace dans les grandes armes du Saint-Empire Romain et se retrouve parmi les écus des quatre landgraviats, timbré d'un heaume avec cimier [38]). La bande d'or est accostée cette fois des deux côtés d'un simple ornement dentelé (?). Les couronnes sont toutes posées comme sur la fig. 8 et le heaume couronné est surmonté d'un cimier formé d'un écran garni de besants et de plumes de paon. Johann Siebmacher reprend cette composition dans son « Newen Wappenbuch » (deuxième partie, pl. 6) mais en renversant les trois couronnes inférieures de l'écu. C'est sur cette interprétation que doivent se baser les belles armes de la page de titre de la « Topographia Alsatiae » de Matthaeus Merian, éditée en 1644 et 1663 qui nous montre la *bande* de l'écu accostée des deux côtés d'une *cotice fleuronnée*, tandis que l'écran fait encore fonction de cimier (fig. 36) [39]).

---

[36]) Dans les archives de l'ancien « Bundeskanzleramt » à Vienne figure un dossier du XVIII^e siècle concernant titres et armes de la maison impériale. L'écu de la Haute-Alsace s'y trouve encore en marge du dessin pour le sceau armorié de l'impératrice Marie-Thérèse.

Le thème est repris au cours des discussions sur les armes de l'empereur Joseph II. Les armes de la Haute-Alsace étaient prévues dans les croquis qui accompagnent le projet. Le chancelier Kaunitz écrit à ce sujet dans le traité du 18 octobre 1763 à Marie-Thérèse et à son fils Joseph II dans ce sens : Comme l'Alsace était entièrement cédée à la France le titre de landgrave de l'Alsace ne parut ni dans le traité avec la France à Munster, ni dans celui d'Osnabruck avec la Suède en 1648. Charles VI s'en servait parfois, mais depuis 25 ans il n'avait plus été utilisé du tout. La reprise du titre ne présente aucune utilité, mais il est indigne d'une grande cour, de ne pas s'en servir envers la France, mais de l'arborer dans des traités avec d'autres puissances. Kaunitz fait alors une proposition analogue à celle utilisée envers l'Espagne, de se servir des armes de l'Alsace, mais de renoncer au titre, ce qui, pratiquement, n'eut jamais lieu. L'indication de Kaunitz de ce que le titre n'ait pas été utilisé depuis 25 ans est inexact, car il figure encore en toutes lettres en 1740, en allemand et en latin sur les projets de titres de Marie-Thérèse. Par contre il a disparu pour Joseph (1765). Par ailleurs, la Chancellerie de cour pour les Pays-Bas et l'Italie indique le titre en usage à la suite d'une demande qui lui est adressée à la date du 30 mars 1754. Il figure alors exclusivement en français : « Landt-Grave d'Alsace ».

Nous devons cette intéressante communication à l'obligeance de M. le Dr O. Neubecker.

[37]) Cf. K. Frh. von Neuenstein, *Wappenkunde* V, 1897, herausgeg. nach dem Original in der Königl. öffentl. Bibliothek in Stuttgart.

[38]) *Virgil Solis' Wappenbüchlein*, Facsimile-Reproduktion, Munchen 1886, pp. 17 et 24.

[39]) Matthaeus Merian, *Topographia Alsatiae*, Frankfurt a.M. 1644 et 1663. Page de titre. Les mêmes armes figurent au-dessus du cartouche accompagnant la carte d'Alsace.

L'héraldiste strasbourgeois Philipp Jakob Spener (1635-1725) confirme ces données en disant dans ses « Operis Heraldici » (pars specialis, Frankfurt a.M. p. 61) : « Dès qu'il est question de l'Alsace, il faut y entendre un *champ de gueules à bandes d'or* (certains prétendent *d'argent*) *accostées de six couronnes du même métal.* Mais de leurs ornements (des couronnes) sont agrémentés les bords de la bande. C'est pourquoi Arg. Gelen de Colon. Agripp. magn. L 2.515 page 164 la désigne comme *bande oblique agrémentée* ou *bandeau bordé des deux côtés.* La bande doit être à *dextre,* mais il y a des cas où elle est peinte à *sénestre,* fait où nos ancêtres ne voyaient pas de grande différence, comme on a souvent pu en juger. L'origine des couronnes dont sont dotées les armes de l'Alsace, est interprétée par Wolfg. Laz chez Th. Haeping de jur. ins. p. 367 par le fait qu'il y ait eu autant de seigneurs ou major-domes occupant le comté franque. Le cimier est constitué par un *écran* en octogone, posé sur le heaume couronné, dont les pointes sont ornées de petits *besants* et de plumes de paon. Sur cet écran se trouve reproduit le dessin de l'écu. Cf. Wappenbuch (Sibmacher) II, p. 6. Par ailleurs, j'ai vu sur un sceau d'un parchemin publié en 1471 par Frédéric III uniquement les six couronnes, mais *à l'antique,* reposant sur le heaume moyennant une *bande ou baguette. Les lambrequins sont de gueules et d'or* ».

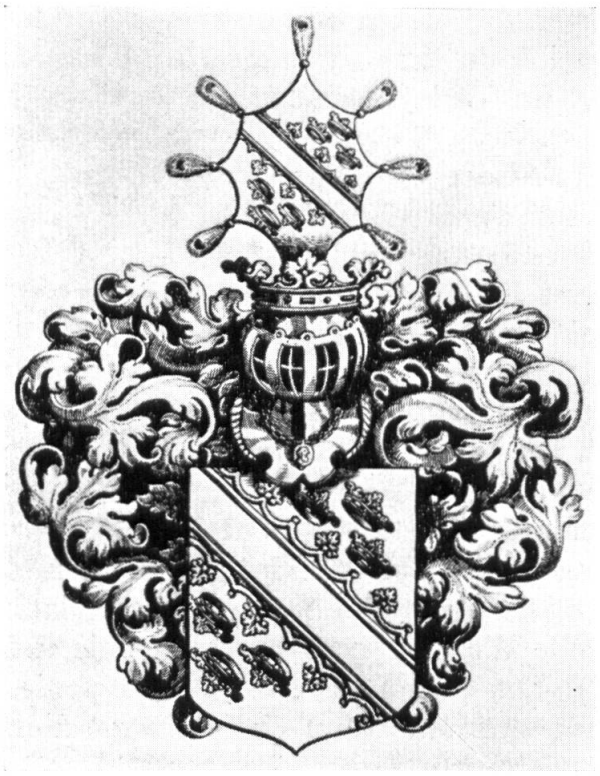

Fig. 36. Armes du titre de la« Topographia Alsatiae ».

Toutes ces compositions permettent de supposer la réunion en un seul écu, amalgame des armes de la Haute- et de la Basse-Alsace. En effet, le landgraviat de la Haute-Alsace cessa pratiquement d'exister dès 1648 et le landgraviat de la Basse-Alsace avait déjà passé à l'évêché de Strasbourg.

Une interprétation curieuse des armes de l'Alsace nous est donnée par Daniel Schoepflin, malheureusement sans indication de sources [40]). L'écu, timbré d'une couronne princière, chargé de 6 couronnes posées *en pal* (3, 2 et 1) sans la bande. Mais cette représentation resta unique et inusitée.

## II. Le landgraviat de la Basse-Alsace.

Lors de l'extinction des Comtes de Huneburg, en 1175, le landgraviat de la Basse-Alsace redevint terre d'Empire et fut donné en fief en 1196 au comte Sigebert III de Werd (sur l'Ill) par l'empereur Henri IV. Ce landgraviat jouissait, comme le landgraviat de la Haute-Alsace, des régales, des droits de justice, des charges militaires et de possessions territoriales. Les comtes de Werd étaient originaires de Werdt ou Woerth (près d'Erstein) et possédaient outre la ville d'Erstein entre autres Gémar, le Haut-Kœnigsbourg avec St-Hippolyte.

---

[40]) Daniel Schoepflin, *Alsatia Illustrata,* IV, pl. I et III.

Contrairement au landgraviat de la Haute-Alsace, les armes personnelles des Comtes de Werd devinrent plus tard celles même du landgraviat de la Basse-Alsace. Les anciennes armes des Comtes de Werd sont représentées sur un sceau de 1225 appartenant à Sigebert (second fils de Sigebert III). L'écu est *parti, à dextre* à la bande chargée de trois fleurs de lis, accostée de fleurs de lis ; *à sénestre* un poisson posé en pal. Il s'agit certainement du blason d'origine de la famille de Werd dont la partie dextre apparaît plus tard, mais transformée, sur tous les sceaux [41]).

La représentation la plus ancienne des armes du landgraviat de la Basse-Alsace nous est transmise par le sceau d'un parchemin daté de 1262, portant en exergue l'inscription « S. Sigeberti.Lantgravii Alsatie » [42]) (fig. 37). Ce comte Sigebert était le fils cadet de Sigebert III (mort en 1228). Il prit part à la lutte des Strasbourgeois pour la liberté urbaine en 1262 du côté de l'évêque Walther de Geroldseck. Fait prisonnier, il passa du côté des Strasbourgeois et scella du titre susmentionné [43]).

Fig. 37. Sceau du landgrave Sigebert de Werd (1225).

Les sceaux de ses frères Jean (1292) et Ulrich (1308), représentent les mêmes armes. L'écu porté en sautoir est chargé d'une *bande, accompagnée des deux côtés d'une cotice fleuronnée de 3 fleurs de lis au pied coupé.* Le heaume est coiffé d'une *mitre aux pointes élancées.*

Les couleurs de l'écu sont décrites par un rôle d'armes anglais, remontant sans doute à une source de 1280 : « *Le counte de Guerd, de gules a un bende d'argent a litte d'or fluretés* » c'est-à-dire, *de gueules à la bande d'argent accompagnée de cotices d'or fleuronnées* [44]). Trois autres sceaux de 1308 et 1354 concordent absolument avec les sceaux décrits.

Il y a une analogie frappante entre ces armes et celles de l'évêché de Strasbourg, de la Ville de Ruffach, des burgraves de Strasbourg et plusieurs familles patriciennes de Strasbourg telles que les Kageneck, les Blumenau, les Wetzel de Marsilien. Cette analogie permet de conclure à une certaine coordination à l'origine de ces armes [45]).

---

[41]) Siebmacher, *Wappenbuch* I, 1 et II, pl. 22 et p. 14.

[42]) D. Schoepflin, *op. cit.*, V, pl. I, p. 504 et pp. 484/485.

[43]) *ibid.*, pl. 489-490.

[44]) M. Prinet, *Armoiries françaises et allemandes décrites dans un ancien rôle d'armes anglais*, le moyen âge, 2e série, XXV N° 35. — La ville d'Erstein, appartenant dans le temps au comte de Werd et faisant partie du landgraviat, porte encore de nos jours un écu parti, dont la partie dextre rappelle le landgraviat. Les émaux azur et or à la place de gueules, et argent, remontent certainement à la remise d'armes officielles entre 1697 et 1704. Cf. *Armorial de la Généralité d'Alsace* (A. de Barthélemy), Paris 1861, p. 3 N° 18. Ces armes ont été rectifiées en 1947.

[45]) Les couleurs rouge et blanc des armes de la Basse-Alsace, comme de celles de la Ville et de l'Evêché de Strasbourg, se rencontrent dans toute une série de blasons de Villes libres impériales et d'évêchés et sont fréquentes dans les marches de frontière du Saint Empire germanique. Elles devaient prendre leur départ des couleurs de

C'est dans la représentation des armes du landgraviat sous le titre « *der grewe von elsaeten* » dans l'armorial van den Ersten (entre 1379 et 1389) [46]) qu'apparaît pour la première fois l'écu aux *cotices fleuronnées* accompagnant la *bande d'argent* et surmonté d'un cimier différent : deux cornes rayées blanc-rouge-blanc, chacune portant trois ornements en forme de fleur de lis (fig. 38) qui reproduisent la *cotice fleuronnée* et qui doivent leur existence à une interprétation erronée d'un ancien texte.

Le tombeau du landgrave Ulrich de Werd à l'église Saint-Guillaume de Strasbourg, daté de 1344 et chef-d'œuvre du maître Woelfelin de Rouffach, ne représente point seulement une œuvre d'art remarquable de l'art médiéval, mais constitue en même temps un document héraldique de tout premier ordre [47]). Le landgrave, gisant armé et équipé de toutes pièces, porte une cotte d'armes armoriée dont les détails correspondent aux armes représentées sur les écus formant la fresque décorative du socle même du monument. Malheureusement la magnifique polychromie ancienne a disparu sauf quelques minuscules traces dans les recoins de la pierre taillée. L'écu posé contre le heaume à la tête du gisant portait, sans aucun doute, les mêmes armes. Il a été détruit à l'époque révolutionnaire de 1792. Le cimier à deux pointes reproduit exactement la forme d'une mitre des sceaux du landgrave.

Fig. 38. Armes du « grewe von elsaeten » (Codex von den Ersten).

La plaque funéraire en dessous du tombeau d'Ulrich représente son frère aîné, le chanoine Philippe de Werd, mort en 1332, qui fut également landgrave en Alsace. Les armes de l'écu sculpté à ses pieds et détruit ultérieurement, montrent les cotices garnies de quatre *fleurs de lis au pied coupé* [48]).

L'épitaphe héraldique de 1376 qui avait été taillée en pierre dans la chapelle ducale de Bouxwiller peu après la mort du comte Jean de Werd (fils d'Ulrich) n'existe malheureusement plus. La gravure reproduite dans l'Alsatia Illustrata de Schoepflin est pourtant très intéressante par le dessin de l'écu qui porte une barre à la place de la bande, mais particulièrement par le cimier qui fait naître un buste de femme entre les deux pointes recourbées comme des feuilles de plante [49]).

Ulrich de Werd mourut en 1343, laissant un fils Jean (ci-dessus) ainsi qu'une fille, Adélaïde, qui épousa le comte Frédéric d'Oettingen. Une partie des terres du landgraviat avait déjà été vendue du vivant d'Ulrich, mais après son décès, Jean de Werd, ainsi que Frédéric et Louis d'Oettingen héritèrent du landgraviat. Il fut vendu en 1358/59 à l'évêque de Strasbourg qui prit, après la mort (1376) de Jean de Werd, dernier landgrave, possession du titre et des armes du landgraviat de la Basse-Alsace. En 1384 le roi Wenceslas donna en fief les territoires du landgraviat à l'évêque de Strasbourg Frédéric de Blankenheim, en lui conférant le titre de « landgrave *en* Basse-Alsace » qui devint plus tard prédominant sous la forme

---

l'antique bannière d'Empire, rouge à la croix blanche. Cf. PAUL WENTZCKE, *Die deutschen Farben*, Heidelberg 1927 et du même auteur, *Die Hoheitszeichen und Farben des Reiches*, Francfort s.M. 1939, p. 32 ff. où l'auteur développe la théorie et l'historique de ces deux couleurs comme symbole de l'Empire germanique. Les armes de la Ville Libre et de l'Evêché de Strasbourg ont été traitées par P. MARTIN, *Contributions à l'Histoire des Drapeaux de la Ville et de l'Evêché de Strasbourg du XV^e au XVI^e siècle*, dans Archives Als. d'Histoire de l'Art, XV, 1936, p. 19 ss. et *Die Hoheitszeichen der Freien Stadt Strassburg* 1200-1681, Strasbourg, 1941.

[46]) A. M. HILDEBRANDT et G. A. SEYLER, *Wappenbuch van den Ersten*, Berlin 1893, pl. 35.

[47]) Reproduit par le graveur J. M. Weis dans l'*Alsatia Illustrata* de DANIEL SCHOEPFLIN, Colmar 1761, II p. 532, éd. Ravenez *op. cit.*, V, pl. I. Voir également l'importante étude de Charles Buttin sur l'armement du landgrave dans Arch. Als. d'Hist. de l'Art, IV, 1935, p. 41 o. s.

[48]) La gravure de Weis représente le tombeau *avant* sa mutilation par les iconoclastes.

[49]) *Alsatia Illustrata*, trad. Ravenès, *op. cit.*, V, pl. III, p. 506.

abrégée de « Landgraf *im* Elsass » [50]). Bien que l'évêque Frédéric de Blankenheim (1375-1393) ait pu user du droit d'ajouter aux armes de l'évêché de Strasbourg *(de gueules à la bande d'argent)* celles du landgraviat de la Basse-Alsace, ces armes combinées n'apparaissaient que beaucoup plus tard dans les armes et les sceaux de l'évêque Ruprecht von der Pfalz (1439-1478). Sa bannière était écartelée aux armes de l'évêché de Strasbourg, du Palatinat et de Bavière, en cœur la Basse-Alsace à la *cotice fleuronnée d'or* [51]).

Tandis que le fameux Armorial de Conrad Grunenberg de 1483 ne contient aucune représentation des armes du landgraviat de la Basse-Alsace, quatre autres armoriaux apportent entre 1490 et 1500 des représentations qui diffèrent entre elles dans les détails. Tout d'abord l'Armorial de Stuttgart (environ 1490) représente sous la désignation erronée de « Graf von Ober-Elsass » une *bande d'or à la cotice fleuronnée en tierce feuille*. En cimier, un buste de femme issant, vêtu de gueules, les cheveux tressés en deux nattes blondes se terminant en houppes de gueules, la tête coiffée d'un chapeau de paille tressée d'or, en forme de panier. Les lambrequins sont d'or et de gueules. L'auteur du dessin a certainement confondu, en ce qui concerne le titre et les couleurs, avec les armes de la Haute-Alsace [52]).

Fig. 39.
Armes du Landgrave zu Elsass (Arm. Wernigerode).

L'Armorial de Wernigerode (1490 à 1500) donne sous le titre « landgrave zu Elsass » l'écu *de gueules à la bande d'argent coticée fleuronnée d'or*. Le cimier est constitué par une mitre *partie d'argent et de gueules aux ornements d'or, à une vierge couronnée issante, vêtue de blanc, portant de la main droite une rose rouge* [53]). Enfin le « Codex Rocholz » (env. 1500) représente les mêmes armes sous la désignation « Landgraff im Unter-Elsass », l'écu *de gueules, à la bande d'argent accompagnée de cotices fleuronnées d'or*. En cimier une *mitre d'argent de face, de gueules au revers, à la vierge issante, couronnée d'or, vêtue mi-parti d'argent et de gueules, tenant de la main droite une bague d'or* (fig. 39) [54]). A la même époque un armorial d'environ 1500, provenant de la succession du Chevalier de Mayerfels, présente une autre variante du cimier, sous la désignation erronée de « Landgraf von Sundgau ». Le dessin remonte aux sources du XIVe siècle en reprenant la mitre au dessin des armes de l'écu. Les deux pointes finissent en boutons d'or aux houppes de gueules [55]).

Bien que Bernhart Hertzog fasse paraître dans son « Edelsasser Chronik » (1593) les armes du landgraviat de la Basse-Alsace déjà dans les armes de l'évêque Jean de Lichtenberg (1353 à 1365) accompagnées du heaume avec son cimier, ce dernier ne nous est connu que par les armoriaux cités à la fin du XVe siècle, les monnaies frappées pour l'évêque Guillaume de Hohenstein ou Honstein (1506 à 1541) [56]), ainsi que par les blasons du livre des fiefs de l'Electeur Palatin Louis V (1508 à 1544) [57]), une médaille de Guillaume de Honstein qui nous montre comme cimier

[50]) Ortbeschreibendes und Geschichtliches Wörterbuch, Strassburg 1903, p. 1132.
[51]) P. Martin, *op. cit.*, Arch. Als. d'Hist. de l'Art, XV, 1936, p. 37 et fig. 13.
[52]) Siebmacher, *Grosses und Allgemeines Wappenbuch*, I, 1. II, pl. 19, 3 et p. 14.
[53]) Siebmacher, *op. cit.*, pl. 19, 4 et p. 14.
[54]) *ibid.*, pl. 22, 3 et p. 15.
[55]) *ibid.*, pl. 20, 2 et p. 15.
[56]) Engel et Lehr, *op. cit.*, p. 166 et pl. XXVI, 5.
[57]) K. Frh. v. Neuenstein, *Lehenbuch des Kurfürsten Ludwig V. von der Pfalz*, Wappenkunde, IV, 1896 pl. 4.

une *mitre au corps de vierge issante, tenant de la main droite une bague, de la gauche une fleur (de lis ?).*

L'illustration coloriée du livre des fiefs ci-dessus, apporte une interprétation quelque peu différente. C'est d'une couronne d'or fleuronnée que se dresse le buste de vierge couronnée, vêtue de gueules, tenant de la main droite la bague, de la main gauche, un bâton fleurdelisé. La bande d'argent de l'écu est *accompagnée de cotices d'or fleuronnées.* Les armes de la Basse-Alsace (« Underen Elsass ») de la Chronique Alsacienne de Bernhart Hertzog portent un cimier semblable à celui de l'« Armorial Rocholz » tandis que les lambrequins entourent l'écu comme un manteau d'armes [58]).

La belle interprétation des armes de la Basse-Alsace sous forme de bannière, contenue dans la suite de gravures sur bois de Jakob Koebel, éditée en 1545, est accompagnée de la description des armes : « *de gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cotices fleuronnées ou tréflées d'or* » (« *Rother Schildt mitten Oberorth ein weisser Strich, auswendig die eyglen oder Kleeblättlein mit den zweyen linien auf beiden seiten gelb* ») [59]).

Au cours du XVI^e siècle ces armes apparaissent couramment dans les monnaies et sceaux des évêques de Strasbourg, occupant le quatrième champ de l'écu écartelé : 1, évêché de Strasbourg ; 2 et 3, armes de famille de l'évêque ; 4, landgraviat ; parfois au cœur les armes personnelles de l'évêque. Le Cardinal Charles de Lorraine, évêque de Strasbourg de 1593 à 1607 posa en cœur l'écu aux armes ducales de Lorraine, *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent* [60]).

L'archiduc Léopold V d'Autriche, évêque de Strasbourg de 1607 à 1625 (voir p. 5) réunit les deux titres du landgraviat, de la Haute- et de la Basse-Alsace. Ainsi ces armes groupaient les deux blasons [61]). Une autre gravure de 1625 reproduit également les armes pleines archiducales, portant en cœur un *écu coupé de l'évêché de Strasbourg et du landgraviat de la Basse-Alsace* [62]). Son successeur Léopold Guillaume (1625 à 1662) fit frapper un « Halbtaler », dont le revers est aux armes *parti d'Autriche et de Basse-Alsace,* surmontées du bonnet archiducal et de la mitre épiscopale [63]). Les armes du landgraviat apparaissent seules ou dans l'écu écartelé de l'évêché dans les monnaies frappées par François Egon de Fürstenberg (1662 à 1682) [64]). Les Cardinaux de Rohan, héritant du titre et du blason du landgrave de la Basse-Alsace, le portèrent jusqu'à la Révolution, posant en cœur de l'écu leurs armes de famille [65]). La Révolution fit disparaître l'écu de la Basse-Alsace des armes épiscopales de Strasbourg. Il réapparaît de temps en temps encore dans les armes épiscopales au début du XIX^e siècle.

## III. De la Province d'Alsace jusqu'en 1871.

Dès le lendemain de la paix de Westphalie en 1648 les territoires de l'Alsace furent annexés à la France, à l'exception de quelques petites parcelles. L'ensemble fut désigné sous « Généralité d'Alsace » ou « Province d'Alsace ». De ce fait même les armes des landgraviats de la Haute- comme de la Basse-Alsace furent dépour-

---

[58]) Bernart Hertzog, *Edelsasser Chronik*, Strassburg 1593, III. Buch, p. 2.

[59]) *Wappen des Heiligen Römischen Reichs etcc.*, Frankfurt a.M. 1545 et 1579 (Bibliothèques de Karlsruhe (Bade) et de Sélestat).

[60]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. XXVII 9, XXVIII, 6, 7, et p. 172 ss.

[61]) Portrait gravé par Raphael Sadeler 1609, Cabinet des Estampes, Strasbourg.

[62]) Portrait équestre, Cabinet des Estampes, Strasbourg.

[63]) Engel et Lehr, *op. cit.*, pl. XXVIII, 9 et p. 178.

[64]) *ibid.*, pl. XXVIII, 15, 16-12, 14 et p. 179.

[65]) *ibid.*, pl. XXIX, p. 181.

vues de tout caractère et signification politique. Malgré tout, les deux blasons continuèrent à désigner et symboliser l'Alsace et devinrent des armes de cette province.

La commission spéciale ou « Maîtrise », dépendant du Garde des Sceaux qui releva et réunit dès 1679 tous les blasons des villes, communes et corporations de l'Alsace dans un grand « Armorial de la Généralité d'Alsace », c'est-à-dire de la province *financière*, fit également établir et enregistrer un blason pour l'ensemble de la Province d'Alsace [66]). Les raisons pour lesquelles on choisit pour blason précisément les armes du Saint Empire romain et germanique — *l'aigle bicéphale de sable sur champ d'or* [67]) — s'expliquent sans doute du fait que les territoires étaient considérés comme faisant partie intégrante du Saint Empire, et que le roi de France faisait fonction, pour ainsi dire, d'Administrateur-délégué de l'Empire pour ces territoires ? Ou alors, Louis XIV voulait-il, en adoptant ce blason, extérioriser ou symboliser héraldiquement ses prétentions et la mainmise par la France sur les territoires du Saint Empire germanique en Alsace ? Pourtant ces nouvelles armes ne semblent guère avoir revêtu un caractère officiel et ne semblent jamais avoir été en usage.

Dès la fin du XVII^e siècle, les anciennes armes respectives des deux landgraviats réapparurent [68]). Pendant tout le XVIII^e siècle, même encore après la Révolution, les deux blasons de la Haute- et de la Basse-Alsace apparaissent et décorent de nombreuses pages de titre, frontispices, cartes géographiques, diplômes de Corporations et de Tribus [69]). Les heaumes et cimiers, ne correspondant plus au goût de l'époque, disparurent au courant du siècle, déjà avant la Révolution. Après 1789, les deux blasons furent reconnus et utilisés officieusement pour désigner et symboliser les deux départements du Haut- et du Bas-Rhin qui n'avaient jamais été dotés d'armes particulières. Dans quelques cas exceptionnels, les émaux subirent au cours du XVIII^e siècle un changement, *gueules et argent* furent remplacés par les émaux *azur et or* des armes royales de France : exemple typique, les armes de la ville d'Erstein, dont les émaux *gueules et argent* de l'ancien blason traditionnel des Seigneurs de Werd dut céder la place à *l'azur et l'or* des armes royales de France [70]).

Souvent on fit également usage, pour la Province, des armes amalgamées de la Haute- et de la Basse-Alsace en un *seul* écu, tel que nous l'avons vu utiliser au courant du XVII^e siècle : *de gueules à la bande fleuronnée d'or ou d'argent, accompagnée de six couronnes d'or, les trois inférieures renversées* [71]). Une autre manière fut celle de la réunion ou juxtaposition des deux blasons en un écu unique, *parti* de la Haute- et de la Basse-Alsace, qui paraît plus logique, surtout lorsqu'il s'agit de représenter les deux départements de l'Alsace [72]). Par ailleurs, la première interprétation se maintint durant tout le XIX^e siècle et fut même en usage après l'annexion de l'Alsace à l'Empire allemand en 1870.

---

[66]) Uhlhorn, *Die Siegel und Wappen der Stadt Buchsweiler*, Els. Monatsschrift für Geschichte und Volkskunde I, Saverne 1911, p. 603 ss. et *Armorial de la Généralité d'Alsace* par A. de Barthélemy, Paris 1861.

[67]) *ibid.*, p. 320, N° 375.

[68]) Cf. la page de titre de la célèbre chronique de J. Schilter et J. von Koenigshoven, Strasbourg 1698, gravée par J. Seupel.

[69]) Cabinet des Estampes et Musée Historique de Strasbourg.

[70]) Barthélemy, *op. cit.*, p. 3, N° 18. Armoiries rectifiées en 1947 : *Les armoiries des communes du Bas-Rhin*, T. I, pl. IV 3, Strasbourg 1947.

[71]) Voir Baquol-Ristelhuber, *L'Alsace ancienne et moderne*, Strasbourg 1865, pl. I.

[72]) Voir la gravure frontispice de Louis Laguille, *Histoire de la Province d'Alsace*, I, Strasbourg MDCCXXVI.

## IV. Le « Reichsland Elsass-Lothringen ».

L'ensemble des territoires repris par l'Allemagne en 1871 fut désigné sous le nom de « Reichsland » (terre d'Empire) d'Alsace-Lorraine. Ils se composaient des anciens départements du Haut- et du Bas-Rhin, ainsi que d'un district de la Lorraine — en réalité une petite partie de l'ancien duché et des parcelles d'anciens territoires de l'empire germanique [73]).

Fig. 40. Armoiries du « Reichsland » Alsace-Lorraine.

Des armes traditionnelles symbolisant l'ensemble de cet état nouvellement créé n'existaient pas, mais comme l'usage s'était établi de désigner le Haut-Rhin comme le Bas-Rhin par les anciennes armes des Landgraviats respectifs, on continuait simplement à s'en servir en ajoutant pour la province lorraine les anciennes armes ducales, *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent*. L'opinion publique s'en accommoda.

En décembre 1891 le « Reichsland » fut doté par décret impérial d'un blason pour cette province ; sa composition correspondit aux idées de l'époque. La promulgation du décret, datée du 2 février 1892, désigna comme armes du « Reichsland » un ensemble, se composant de « *l'aigle impériale, surmontée de la couronne impériale, portant en cœur un écu, parti des armes traditionnelles de la Haute- et de la Basse-Alsace d'une part, et des armes correspondantes de la Lorraine d'autre part* ». L'écu était surmonté d'une couronne de prince (fig. 40) [74]).

Dès 1890 des propositions avaient paru, émanant de particuliers et publiées dans la presse, critiquant l'adoption d'armes traditionnelles, qui devaient représenter les anciens territoires englobés dans le « Reichsland », pour proposer un écu *tiercé de noir, blanc et rouge* » [75]), les couleurs nationales de l'empire allemand de 1871. Pourtant on s'en tint à la version officielle, partant du principe que les blasons réunis de la Haute- et de la Basse-Alsace d'une part et de la Lorraine d'autre part, se rapportaient du point de vue historique aux territoires représentés, sans distinction du nombre de parcelles seigneuriales sises en Alsace ou alors sans considération envers le territoire lorrain dit « Deutsch-Lothringen », à savoir s'il faisait partie de l'ancien duché ou non. Seule, la filiation héraldique fut jugée suffisante, pour placer l'écu ducal de Lorraine dans les armes du « Reichsland ».

---

[73]) *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, herausg. vom Statistischen Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen, Strassburg 1890-1901, I, p. 250 ss.

[74]) H. G. Stroehl, *Deutsche Wappenrolle*, Stuttgart 1897, p. 6 et pl. I. Cf. *Gesetzblatt für Elsass-Lothringen* 1892, Nr. 3 p. 7 ; Ullrich, *Das neue Wappen der Reichslande*, Deutscher Herold 1892, p. 94 ; *Das Wappenzeichen für Elsass-Lothringen*, Els. Monatsschrift für Geschichte u. Volkskunde, Zabern 1910, p. 249.

[75]) *Münchener Allgemeine Zeitung*, Neujahrsnummer 1890, *Strassburger Post*, 4 janvier 1890, *Leipziger Illustr. Zeitung*, 17. Mai 1890.

L'arrêt de 1891 fut suivi d'une ordonnance prescrivant pour les sceaux des autorités en Alsace-Lorraine l'usage de l'aigle d'empire. L'emploi de ces armes, avec ou sans aigle et couronne, fut d'un usage courant auprès des autorités et dans les domaines des arts appliqués [76]).

Dès 1911 le « Reichsland » reçut une constitution et fut assimilé aux autres Etats confédérés allemands. La question d'un *pavillon* pour le « Reichsland » fut soulevée [77]). On vit bien dès 1871 flotter en Alsace-Lorraine les couleurs d'empire, noir-blanc-rouge, mais, dès ce moment, on vit arborer officieusement le pavillon cher aux Alsaciens, aux couleurs rouges et blanches, remontant aux couleurs des armes de la Basse-Alsace comme à celles de la Ville de Strasbourg [77]).

Tandis que les Etats confédérés allemands arboraient tous déjà un pavillon officiel à leurs couleurs respectives, il n'existait encore nulle prescription officielle pour l'Alsace-Lorraine. L'ordonnance du 8 novembre 1892, spécifiant l'emploi du pavillon du Reich, ne contenait aucune indication en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. Mais l'arrêt impérial du 22 mai 1893 apporta la création d'un pavillon de service (Dienstflagge) « à arborer par tous les services publics des pays » strictement réservé aux autorités. Ce pavillon noir-blanc-rouge contenait dans le champ noir, près de la hampe, l'écu aux armes d'Alsace-Lorraine surmonté de la couronne de prince [78]). Faute de pavillon particulier à l'Alsace-Lorraine, une initiative privée proposa les couleurs jaune-rouge-blanc des armes du « Reichsland » [79]), mais elle resta sans suite.

Finalement une proposition fut acceptée en 1912 qui fixait le pavillon noir-blanc-rouge, portant sur le champ noir près de la hampe la croix d'or de Lorraine [80]). En même temps le « Statthalter » s'adressa au Ministère de l'Intérieur pour lui demander si ce dernier verrait un inconvénient pour la création d'un drapeau territorial (Landesfahne) pour l'Alsace-Lorraine. Par ailleurs les autorités prussiennes (Kgl. preuss. Heroldsamt) proposaient un pavillon *rayé d'or-rouge-argent* [81]). Les deux propositions furent repoussées, soi-disant pour des raisons héraldiques *(heraldischer Bedenken wegen)*, mais en réalité sans doute pour des raisons politiques. L'issue fatale pour l'Allemagne de la guerre en 1918, mit fin au « Reichsland » et, avec lui, à toutes ces discussions.

## V. Les armes de l'Alsace jusqu'a nos jours.

Au lendemain de 1918, le rétablissement des départements du Haut- et du Bas-Rhin et de celui de la Moselle devait logiquement amener la suppression des armes réunies du Reichsland Alsace-Lorraine. Mais le Gouvernement français, se désintéressant de la question héraldique, ne prit aucune décision et c'est ainsi que survécut l'écu aux armes d'« Alsace-Lorraine », mais sans aigle ni couronne, qui continuera à être utilisé officieusement. C'est ainsi que ces armes subsistent encore dans le fronton sculpté de l'un des bâtiments des « Ministères » (5, place de la

---

[76]) Reproduction en couleurs de ces armes dans Strœhl, *Deutsche Wappenrolle*, pl. I, et *Deutscher Herold* 1892, pl. p. 94, voir également Siebmacher, *op. cit.*, I, 1, II, pl. 21. Les armes des landgraviats de la Haute- et de la Basse-Alsace avec leurs cimiers dans Otto Hupp, *Münchener Kalender*, 1905.

[77]) Albert Uhlhorn, *Die Landesfarben für Elsass-Lothringen*, Els. Monatsschrift für Geschichte u. Volkskunde, 1911, p. 561 ss.

[78]) Cf. la désignation des couleurs noir-blanc-rouge prescrites comme couleurs territoriales, P. Wentzcke, *Hoheitszeichen und Farben des Reiches*, *op. cit.* p. 88.

[79]) A. Uhlhorn, *op. cit.* p. 567, Gesetzblatt f. Elsass-Lothringen 1893, Nr. 15, p. 68.

[80]) *ibid.*, p. 565 ss.

[81]) Fritz Bronner, *Unsere Fahne*, Elsass-Lothringer Heimatstimmen, 1933, p. 290 ff. Pour la croix de Lorraine et son histoire cf. E. Meyer, *Das Lothringer Kreuz*, Der Herold 1941, II, p. 82.

République) où elles furent mises en place en 1911. Pratiquement les départements du Haut- et du Bas-Rhin devaient reprendre leurs armes respectives et traditionnelles, celles des deux landgraviats, soit séparément ou réunies dans un seul écu, usage qui finit enfin par se généraliser.

A côté du drapeau tricolore, on vit surgir, surtout à la campagne, le pavillon rouge et blanc, particulier à l'Alsace, qui était devenu populaire pendant la période du « Reichsland » de 1871 à 1918 et prit même un caractère d'opposition et de résistance. Il devint, le lendemain de 1918 par contre, le signe de ralliement du mouvement autonomiste dirigé contre la France. Le même drapeau rouge et blanc, avec la croix lorraine, fut arboré publiquement dans une réunion à Strasbourg en 1928, mais saisi par les autorités françaises, dès qu'il paraissait dans la rue. En 1933 le « Bund der Elsass-Lothringer im Reich » reprit ce drapeau officiellement et l'arbora publiquement lors d'une manifestation à Berlin [82]).

L'annexion de l'Alsace par l'Allemagne nationale-socialiste en 1940, amena la suppression radicale de toute autre couleur que le drapeau à croix gammée du « Grossdeutsche Reich ». Seule, la Résistance se manifesta çà et là par l'apparition, violemment supprimée, de drapeaux aux couleurs françaises. Quant aux armes de l'Alsace — *l'écu réunissant les armes de la Haute- et de la Basse-Alsace* — elles purent se maintenir et, grâce à une tradition ininterrompue de plus d'un demi-millénaire, affronter victorieusement toute tentative de les voir remplacer par un blason destiné à représenter le « Gau Baden-Elsass » disparu grâce à la libération victorieuse de l'Alsace en novembre 1944. Cet écu parti (fig. 41) fut confirmé en 1948 par des échanges de lettres entre les préfets du Haut- et du Bas-Rhin.

---

[82]) *ibid.*, p. 294 ss.

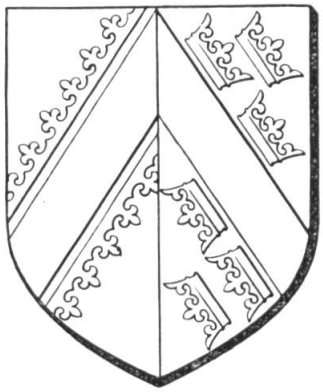

Fig. 41. Emblème héraldique de l'Alsace. Parti, au premier de gueules à la barre d'argent accompagnée de deux cotices fleuronnées du même, au deuxième de gueules à la bande d'or accompagnée de six couronnes du même, posées en bande trois et trois, les inférieures inversées.